

## 6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire général associé, monsieur Lessard recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## 8. SIGNATURES

CHRISTIAN LESSARD

ANDRÉ FORTIER,  
*secrétaire général associé*

61468

Gouvernement du Québec

### Décret 397-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Champoux, membre, présidente et directrice générale par intérim de la Commission des normes du travail, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au même classement et au traitement annuel de 208 887 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61469

Gouvernement du Québec

### Décret 398-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Bernard Matte comme sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Bernard Matte, sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Bernard Matte comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61470

Gouvernement du Québec

### Décret 399-2014, 24 avril 2014

CONCERNANT la nomination du sous-ministre et des sous-ministres associés aux Forêts, à la Faune et aux Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Richard Savard, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE monsieur Gérard Szaraz, forestier en chef, engagé à contrat à titre de sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, soit nommé forestier en chef, engagé à contrat pour agir à titre sous-ministre associé aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 19 décembre 2015;